



Message du SNUipp-FSU Isère Lundi 9 janvier 2012

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Retrouvez toutes nos lettres électroniques en PDF sur le lien :
<http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique343>

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

- Temps partiel : Des réponses apportées en audience
- Temps partiel : Des réponses apportées en audience

Le SNUipp-FSU a demandé une audience à l'Inspectrice d'académie au sujet des temps partiels. Il a été reçu en audience mercredi 5 janvier.

Il était urgent d'avoir des informations plus précises sur la situation du département et les intentions de l'IA.

Pour ceux qui n'auraient pas lu notre article dans le dernier « échos des cours », nous vous invitons à vous y reporter pour le contexte général et les premières informations déjà données. <http://38.snuipp.fr/spip.php?article1016>

Situation du département

Dans notre département, **20,6% de collègues travaillent à temps partiel** (pour une moyenne nationale de 10,6%).

Aujourd'hui, c'est **l'équivalent de 40 temps plein qui n'est pas pourvu** et qui amène donc l'IA à utiliser les TR pour combler les postes non pourvus.

Par contre, il n'est pas possible de savoir quelle sera la situation à la rentrée. Cela dépendra du nombre de stagiaires, du nombre de départs en retraite, du nombre de fermetures de postes ainsi que du résultat des permutations informatisées.

L'IA n'aura donc pas d'idée précise de ses besoins avant fin mars.

Comme nous vous l'avons expliqué dans l'article du dernier « échos des cours », elle envisage de récupérer des moyens à la fois chez les collègues exerçant à temps partiel de droit et chez ceux travaillant à temps partiel sur autorisation. Elle entend également exclure du droit à temps partiel un certain nombre de postes.

Temps partiel de droit

Pour les temps partiels de droit, elle affirme pouvoir choisir la quotité à la place des personnels. Nous affirmons le contraire. Nous lui avons donc demandé sur quels textes elle s'appuie. Nous attendons la réponse. Quoi qu'il en soit, **nous lui demandons instamment de ne pas toucher aux quotités des collègues en temps partiel de droit.**

Postes de direction / cri / co enseignants

Pour les postes que l'IA entend exclure de fait du droit à temps partiel comme les postes de direction, de CRI et de co-enseignants, nous lui avons demandé de renoncer à cette mesure. Nous la considérons d'autant plus injuste qu'elle est fortement discriminatoire à l'égard des femmes. En effet, nous savons tous – et toutes – que très peu d'hommes exercent à temps partiel et c'est encore plus vrai pour les postes de direction. Sur les 48 postes de direction à temps partiel, nous attendons qu'elle nous dise combien sont des femmes. **Fermer ces postes aux personnels exerçant à temps partiel revient à priver les femmes –souvent jeunes – d'une des seules évolutions de carrière qui existe dans notre métier.** Même chose pour les CRI. De plus, nous ne comprenons pas pourquoi agiter ce chiffon rouge alors que ce sont seulement 48 écoles qui sont concernées. De surcroît, cela pourrait mettre des écoles qui se satisfont totalement de leur fonctionnement dans des situations beaucoup moins satisfaisantes. Tout cela, nous l'avons dit. Nous ne savons pas si nous avons été entendus...

Sur quels critères ?

L'IA assure que les critères seront clairs et que les choses se passeront en toute transparence. Nous ne demandons qu'à la croire mais ... **Nous attendons donc qu'à la CAPD elle nous énonce clairement les critères retenus afin que les collègues sachent de quoi il retourne et qu'ils puissent avoir la certitude qu'ils ne soient pas victimes d'injustice** ou de *la faute à pas d'chance*.

Quel déroulement ?

Nous avons pris connaissance en même temps que vous de la note d'information. Les collègues en situation de temps partiel - accordé pour 3 ans par tacite reconduction - ont reçu un courrier les informant que la reconduction n'était plus tacite. Rappelons que **tout refus doit être précédé d'un entretien et motivé par écrit**.

D'où les entretiens déjà programmés par certains IEN. Ce qui est étonnant, c'est la différence de discours d'un IEN à l'autre : l'un dit qu'il ne faut pas se faire de soucis, que seuls les directeurs vont être touchés. L'autre qu'il faut bien comprendre que si on n'a pas une situation médicale ou sociale reconnue, il ne faudra plus compter sur le temps partiel. Cette disparité, au-delà de l'interrogation légitime des collègues, nous inquiète car elle ne présage rien de bon quant à l'égalité de traitement d'une circonscription à l'autre sachant que c'est l'IEN qui donne un avis favorable ou défavorable. Nous attendons donc de l'IA des explications claires sur les critères de convocation, de définition des avis et de traitement d'une circonscription à l'autre. Faute de quoi, les recours en tribunal administratif pourraient bien compliquer considérablement la préparation de la rentrée 2012.

Conclusion

En attendant la CAPD de mardi, **nous vous redisons de ne pas renoncer à vos droits. Ne vous censurez pas dans vos demandes si vous souhaitez en faire**. Nous avons compris que l'IA, au travers des entretiens programmés, envisage de jouer la carte de la persuasion et de « l'intérêt du service public » afin d'amener les collègues à renoncer d'eux-mêmes ou à demander des quotités de travail plus élevées que celles désirées.

La réalité est que nous sommes dans une situation de gestion de la crise due à la baisse considérable des moyens : rappelons-le : 80 000 postes ont été supprimés en 5 ans. L'intérêt du service public, c'est de se battre pour le rétablissement des moyens supprimés et non de s'accommoder d'une situation dont nous ne sommes pas responsables mais dont nous sommes parmi les premières victimes.

Soyons vigilants et ne renonçons pas à nos droits. Au vu des disparités de traitements déjà constatées, **nous vous invitons à nous communiquer copie de tout courrier de l'administration, toute demande de votre part etc.** afin que nous puissions suivre ce dossier et vous défendre lors des CAPD avec le maximum d'éléments.



Pas de réponse directement à ce message mais à snu38@snuipp.fr